



## Programme de remboursement de produits d'hygiène féminin durables

Le conseil municipal de Sainte-Anne-de-la-Pocatière a adopté une résolution visant la mise en place d'un programme de remboursement des produits d'hygiène féminin durables. Un tel programme vise à promouvoir et à favoriser l'acquisition de produits hygiéniques féminins réutilisables par les citoyennes pour favoriser la réduction des déchets.

Voici les modalités :

- La personne qui fait la demande doit être résidente de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière ;
- Le formulaire de demande doit être déposée à la municipalité dans un délai de cent vingt (120) jours de la date d'achats des produits d'hygiène féminin durables admissibles tels que: les coupes menstruelles, les culottes hygiéniques lavables, les serviettes hygiéniques lavables ainsi que les inserts lavables ;
- Les achats des produits d'hygiène féminin durables effectués avant le 6 mars 2023 sont non admissibles au programme ;
- Le programme consiste en une aide financière renouvelable aux trois ans accordés aux citoyennes de plus de 14 ans, pour le remboursement de 50 % du coût d'achat, avant les taxes, des produits admissibles, jusqu'à concurrence de 75 \$ ;
- Pour bénéficier du présent programme, toute personne devra faire la preuve de son admissibilité en fournissant les documents requis au soutien de la demande tels que :
  - Le formulaire de demande de remboursement
  - Facture(s) originale(s) (le nom de l'entreprise et les numéros de tps et de tvq sont requis) ;
  - Copie d'une preuve de résidence (ex. : bail, compte de taxes, permis de conduire) ;
- Fournir un spécimen de chèque au nom de la personne qui fait la demande.

Pour plus d'informations, contactez la municipalité au (418) 856-3192 ou par courriel à [paroisse@ste-anne-de-la-pocatiere.com](mailto:paroisse@ste-anne-de-la-pocatiere.com)